



Zone de Tra le Bos – Demandes diverses de FARGESBOIS (directeur de site : M. Damien LARUE)

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

❧ ❧ ❧ ❧ ❧

L'an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à Haute Corrèze Communauté – Pôle Environnement - Zone de l'Empereur - Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Étaient excusés : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (*pouvoir à M. Charles FERRE*) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLO**, Haute Corrèze Communauté – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Jean-Claude BESSEAU*) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté (*pouvoir à M. Christophe ARFEUILLERE*) - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Mélanie **MOURAVY**, remplaçante de Mme Lucile **BENESTEAU**, Directrice Haute Corrèze Communauté - M. Dominique **CELLE**, Conseil Départemental – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Le 28 Avril 2022, M. LARUE Damien, directeur de site de la SAS FARGES, nous a transmis deux demandes :

◇ 1^{ere} demande : Cession de chemins publics – création d'un giratoire (annexes 1 et 2)

Dans le cadre du développement de ses activités, l'entreprise FARGESBOIS sollicite le SYMA A89 pour la création d'un carrefour giratoire.

Celui-ci serait situé sur la parcelle n°0E 1533, leur appartenant.

◇ 2^{ème} demande : Modification des bassins de rétention (annexes 3 et 4)

Pour développer l'activité du site, la SAS FARGES nous a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle 0E 1492 située sur la commune de Rosiers d'Egletons, pour une surface cadastrale estimée à 4 834 m².

Avec cette acquisition, FARGESBOIS propose :

-De combler, à leurs frais, le bassin de rétention n°2 pour augmenter le volume du bassin de rétention n°1, passant de 2 000 m³ à 2 550 m³ en dérivant l'alimentation du bassin n°2 vers le bassin n°1.

Le débit serait alors porté de 10 m³/s actuellement, à 20 m³/s.

-De déplacer le réseau d'assainissement d'eaux usées circulant le long du bassin n°2 (à leurs frais).

Il est donc proposé de faire un échange amiable entre les parcelles n° 0E 1533 et 0E 1492 afin que le SYMA puisse réaliser le giratoire ; et que la société FARGESBOIS puisse modifier les bassins de rétention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve les deux demandes de la SAS FARGES ; et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE
Président



REÇU LE
11 AOUT 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)